

À l'attention des président-e-s de clubs,  
Comités interdépartementaux et Ligues

Paris, le 3 mars 2020

FD/JM/CD – NREF : L20/03/03

**OBJET : Prévention des violences sexuelles dans le sport**

Mesdames, Messieurs

Au vu des violences sexuelles dénoncées récemment et qui secouent également le monde du sport, la FFAAA se doit d'attirer votre attention sur la nécessité absolue d'exercer une vigilance toute particulière au sein de nos clubs sur des comportements ou pratiques, potentiellement inappropriés et délictueux, notamment vis-à-vis de nos jeunes pratiquant-e-s.

La FFAAA qui a toujours promu les valeurs de respect des personnes, et apporté une attention particulière aux recrutements de ses cadres techniques, continuera à le faire résolument.

Un règlement d'Éthique existe , sur lequel chacun-e peut s'appuyer pour toute demande ou problème relevant de ce domaine, à adresser par mail à cette même adresse mail [comite.ethique@gmail.com](mailto:comite.ethique@gmail.com),

Le comité d'éthique peut être saisi par tout-e licencié-e, ou parent de licencié-e mineur-e, ou par tout lanceur d'alerte (bénévole, élu-e des clubs et des comités, sportif/ve, salarié-e, prestataire, etc.), de toute question et de tout fait ayant trait à la prévention et au traitement des conflits d'intérêts ou de nature à porter atteinte à l'éthique, l'intégrité des personnes, la déontologie ou l'image de la Fédération, soit :

- par mail à cette même adresse mail [comite.ethique@gmail.com](mailto:comite.ethique@gmail.com),
- par courrier postal adressé à la Fédération, à l'attention du Président.

En outre, le Président de la Fédération ainsi que tout-e Président-e de Ligue, tout membre d'un Comité directeur d'un C.I.D. ou de club ont l'obligation et le devoir de saisir par courrier postal ou par mail le comité d'éthique de toute question ou de fait dont il/elle aurait connaissance et relevant de la définition ci-dessus.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AIKIDO  
AIKIBUDO & ASSOCIÉES

Par ailleurs, le Ministère des Sports a mis en place des outils dédiés pouvant accompagner les acteurs, accessibles sur notre site fédéral à l'adresse suivante : <https://www.aikido.com.fr/comite-dethique/>, un numéro d'urgence qu'il convient de communiquer largement a également été mis en place -le 119 -pour répondre à toutes questions ou inquiétudes.

**Dans notre quotidien, cette vigilance passe déjà par une vérification systématique de la possession d'une carte professionnelle de l'encadrant-e dès lors qu' il/ elle est salarié-e.**

Concernant les bénévoles, la carte professionnelle n'existant pas actuellement, les pouvoirs publics envisagent une évolution législative permettant un contrôle lors de leur recrutement au sein des clubs en demandant l'extrait du casier judiciaire. Nous vous en tiendrons bien sûr informé-e-s dès que possible.

**En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir prendre le relais de ce message de vigilance et d'alerte, et d'en assurer la diffusion au sein de vos clubs, accompagné des outils mis à votre disposition.**

Nous restons à votre écoute pour avancer ensemble sereinement et vous accompagner.

Pour le Comité directeur fédéral,

Le Président fédéral,  
Francisco DIAS

Le Vice-président en charge de la formation  
et de la technique,  
Jacques MAIGRET

11, rue Jules Vallès 75011 Paris  
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91

**WWW.AIKIDO.COM.FR**  
**FFAAA@AIKIDO.COM.FR**